

Atelier 7. Événement de clôture de la Quinzaine : la Charte pour le droit à la ville

LA QUINZAINE
Tunisio-Canadienne
D'Échanges Municipaux
Du 17 au 28 mai 2021



Objectifs

Échanger sur la Charte du Droit à la Ville comme outil d'inclusion et de développement durable, et partager des exemples concrets d'application de la Charte. Faire un court bilan de certains moments forts de la Quinzaine.

La Charte pour le droit à la ville

La Charte repose sur « le droit individuel et collectif de tous les habitants, où le territoire des villes et ses alentours sont considérés comme des espaces d'exercice et de garantie des droits. » Les villes sont vues comme des lieux de pouvoir et d'opportunités.

La Charte est liée à trois processus globaux : l'urbanisation, la mondialisation et la décentralisation.

L'intention est de mettre *l'humain* au centre du développement. C'est une façon de voir et de faire pour répondre aux enjeux actuels. La Charte se fonde sur ces éléments :

- ⇒ Renouveler le pacte social au niveau local
- ⇒ Remettre les habitantes et les habitants et leurs besoins au cœur du tissu urbain
- ⇒ Analyser les enjeux locaux et globaux pour apporter des réponses spécifiques
- ⇒ Promouvoir et protéger les droits humains universels pour toute la population.



Quelques exemples concrets de municipalités qui ont utilisé la Charte pour guider leurs initiatives :

- ⇒ **Pichincha, Équateur** : Pour promouvoir des villes durables, mise en place de paniers solidaires avec des produits de qualité dans les quartiers populaires. Mesure qui contribue à soutenir les agriculteurs et la consommation locale, et service rendu à une population défavorisée.
- ⇒ **Barcelone, Espagne** : Campagnes de lutte contre l'islamophobie. Services de santé offerts à tous et toutes, peu importe le statut légal ou la nationalité, dans une région où se concentre une grande population immigrante.
- ⇒ **Naples, Italie** : L'eau est considérée comme un bien commun, et la municipalité s'assure que de l'eau de qualité et à un coût abordable est disponible pour toute la population.

Événement de clôture

Les villes appliquent la charte à leurs enjeux locaux. Il s'agit d'un processus et d'une façon de faire, d'analyser, et de coopérer avec la population, sur la base des priorités qu'elle a identifiées. La Charte est utilisée par exemple pour discuter des enjeux liés à la sécurité et à l'accès au logement. La Charte a dix ans et le **Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)** a mis en place un processus de consultation sur l'interaction entre droits humains et enjeux locaux.

La **Fédération Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT)** travaille au développement d'une Charte tunisienne pour le droit à la ville. Avec le processus de décentralisation qui est en cours, la FNCT souhaite contribuer à un nouveau modèle de développement local. En Tunisie, les droits sont enchâssés dans la Constitution, alors il s'agit de les mettre en œuvre au niveau local. La question du droit à la ville commence à faire son chemin; la FNCT ne veut pas que les communes soient considérées uniquement comme des centres administratifs. Le droit à la ville devrait permettre la reconnaissance des compétences des communes dans le développement et l'adoption de politiques publiques. CILG et la FCM, à travers le PLMI, appuient cette initiative, tout comme l'Association tunisienne des urbanistes.

Plusieurs communes tunisiennes s'inspirent déjà de la Charte pour mettre en application des processus participatifs, par exemple dans la commune de **Sfax** pour le choix des projets municipaux. Dans la commune de **L'Ariana**, l'administration municipale a mis en place de nouveaux mécanismes de participation, afin que la population donne son avis et sa vision sur des projets culturels et éducatifs inclus dans le plan d'investissement annuel. La commune a également préparé son premier budget participatif.



Conclusions

La Quinzaine a donné lieu à des discussions riches et à de nombreux échanges entre les deux pays. Malgré les différences culturelles, il y a beaucoup de similarités et de défis communs, comme la place des femmes dans l'espace public. On a souligné parmi les faits saillants le rôle important des associations et des réseaux de femmes. Il y a plusieurs pistes de collaboration à approfondir entre les pays, telle la participation citoyenne et la gouvernance inclusive, l'aménagement d'espaces publics accessibles à toutes et tous, et la violence contre les femmes impliquées dans la politique. On a souligné la pertinence d'avoir un lieu virtuel où partager des documents de référence et des exemples de bonnes pratiques. Il y a un grand intérêt à poursuivre les discussions dans un cadre moins formel et sur une base continue.

Ressources complémentaires



[Enregistrement de l'atelier](#)

[Présentation sur la Charte pour le droit à la ville](#)

[Charte - Agenda Mondial des Droits de l'Homme dans la Cité](#)

